



## CONTRAT D'ENGAGEMENT PAIN

L'association a pour but de maintenir les exploitations, de proximité, pratiquant **une agriculture paysanne durable**. Les consommateurs pré financent une partie des productions et acceptent les aléas auxquels celles-ci sont soumises (et donc éventuellement report de certaines distributions). En s'engageant par la signature de ce contrat, producteurs et consommateurs dépassent le simple rapport commercial : **ils deviennent partenaires**.

L'AMAP permet à ses adhérents de retrouver des liens avec la terre et de participer à des ateliers ou échanges pédagogiques sur les fermes des producteurs engagés.

### Contractants/Partenaires :

**Le Producteur :**  
**COUTURIER Stéphane**  
 Ferme de la Blairie  
 49520 Châtelais

**Le consom'acteur :**  
**Nom :**  
**Adresse :**

Tél : 02 41 37 05 29  
 Courriel : [scouturier49@gmail.com](mailto:scouturier49@gmail.com)

Tél :  
 Courriel :

### Termes du contrat :

**Objet principal :** un ou plusieurs pains choisis à l'avance pour toute la période de l'engagement, à venir chercher toutes les semaines, parmi :

- Pain de 500 grammes (P500)	2,30 €	
- Pain farandole (PFAR)	2,70 €	Pain farandole : pain avec en alternance toutes les 3 semaines, en moyenne, un pain fantaisie
- Boule de 300 gr (B300)	1,70 €	Boule : fabriquées avec de la farine T65
- Farandole hebdo (FARH)	3,25 €	Farandole hebdo : un pain fantaisie toutes les semaines
- Boule de 500 gr (B500)	2,65 €	
- Boule de 1000 gr (B1000)	5,00 €	
- Pain moulé T80 (PM500T80)	2,65 €	Pain moulé : un pain cuit dans un moule
- Pain moulé T65 (PM500T65)	2,65 €	Pain moulé T65 : est particulièrement adapté aux enfants avec sa mie plus blanche et sa croûte très fine, il permet aux enfants de découvrir le pain bio au travers d'un produit moins typé.
- Pain de petit épeautre (PE400)	3,00 €	Pain de petit épeautre : pain fait avec la céréale ancêtre du blé, réputée adaptée aux personnes allergiques au gluten. De plus une vraie curiosité gastronomique
- Pain brioche (PB400)	3,60 €	